



# **Schéma d'organisation COVID collège la Lombardière**

**Février 2021**

**MAJ 30/10/2020 (protocole national 02/02/2021)**

**Etablissement : Collège de la Lombardière**

**Adresse : Rue Jacques Prévert  
07100 ANNONAY**

**Téléphone : 04 75 32 39 70 Fax : 04 75 32 09 67  
Mail : ce.0071300A@ac-grenoble.fr**

## SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>PREALABLE</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>ACCUEIL DES ELEVES</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>AMENAGEMENT DES CLASSES</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES</u></b> .....	<b>8</b>
<b><u>GESTION DES CIRCULATIONS ET ACCES AUX SANITAIRES</u></b> .....	<b>9</b>
<b><u>RECREATION</u></b> .....	<b>10</b>
<b><u>ACCUEIL DES ELEVES EN ETUDE</u></b> .....	<b>10</b>
<b><u>INFIRMERIE</u></b> .....	<b>10</b>
<b><u>NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>DEMI-PENSION</u></b> .....	<b>12</b>
<b><u>PERSONNELS</u></b> .....	<b>13</b>

### **Annexes: Fiches thématique cas COVID**

## INTRODUCTION

Les modifications apportées au présent document font suite aux modifications du protocole national diffusé le 29/10/2020

Il est constitué d'une présentation des principes généraux et des paragraphes récapitulant les prescriptions:

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, technologies, sciences, EPS :

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possibles de covid-19 au sein de l'établissement scolaire
- de cas avérés de covid-19 au sein de l'établissement

Il repose sur les principes généraux suivants:

- ❖ Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire ;
- ❖ Au cas où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/>
- ❖ Dans les espaces clos, le principe de la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- ❖ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- ❖ L'application des gestes barrière
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La communication, l'information et la formation

## Préalable :

### Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège**. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus disposeront de masques de type 2.

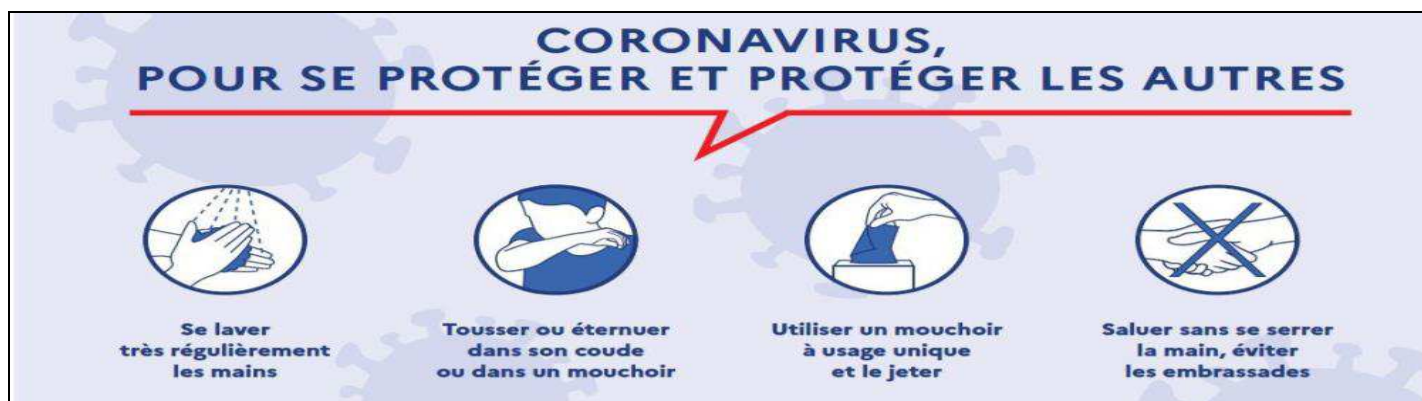
Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

### La distanciation physique :

Dans les espaces clos, la distanciation physique qui consiste à respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, ce qui permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes, n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Au collège de la Lombardière, les salles de classe ne permettent pas une telle distanciation. Elles seront organisées afin de maintenir une distance maximale. Le port du masque sera obligatoire dans les espaces clos comme extérieurs dès lors que cette distanciation ne pourra pas être maintenue.

La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même niveau, y compris pour les activités sportives.

### Appliquer les gestes barrière :



## Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera mise en place (cf différents points suivants).

La désinfection sera réalisée :

- A l'arrivée au collège ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Un point d'eau a été ajouté en extérieur entre les deux sanitaires élèves.

## **Le port du masque :**

### **Pour les personnels :**

Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, **tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.**

Le ministère met à la disposition de ses agents en contact direct avec les élèves deux masques pour chaque jour de présence.

Le département de l'Ardèche fait de même avec ses agents.

### **Pour les élèves :**

Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le collège dispose à la rentrée d'un stock de masques éducation nationale et conseil départemental. Il fournira de ce fait exceptionnellement à la rentrée 4 masques aux élèves (2 ou 3 éducation nationale) (1 ou 2 conseil départemental). Une dotation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> doit parvenir en début d'année scolaire.

### **Elèves demi-pensionnaires :**

Les élèves devront être munis de 3 masques « grand public » pour une journée.

Le premier de catégorie 1 devra être porté à l'arrivée au sein de l'établissement jusqu'à midi. Le second pour le midi-deux et le troisième lors du retour en classe l'après-midi. Les masques devront être protégés dans un sachet plastique ou une boîte afin de ne pas pouvoir se contaminer, un 2<sup>ème</sup> sac plastique permettra de mettre le masque sale après utilisation.

### **Elèves externes :**

Les élèves externes seront munis de 2 masques de catégorie 1, celui qu'ils portent à leur entrée dans l'établissement et un second présent dans un sac plastique en cas de nécessité.

Les élèves et personnels utiliseront un masque par demi-journée. Les parents veilleront à laver très régulièrement les masques portés par leur enfant (lavage à 60°). Ils veilleront en outre à fournir un sachet ou boîtier afin que leur enfant puisse, lorsque cela est possible, poser son masque.

## **La ventilation des classes et autres locaux :**

L'aération des lieux sera systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Le collège est équipé d'une ventilation mécanique qui permet quoiqu'il en soit de renouveler l'air dans l'ensemble des locaux.

## **Limitation du brassage des élèves :**

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe pour les salles et réfectoire / niveaux pour la cour) est mise en place. L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (ailes, étages,...).

L'arrivée et le départ de l'établissement se dérouleront au maximum de façon progressive.

**Les élèves devront veiller à ne pas s'attouper devant le collège à leur arrivée et lors de leur départ.**

## **Nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :**

Un nettoyage des sols, des surfaces (tables, bureaux..) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Les points de contacts (poignées de porte, rampes d'escalier, interrupteurs...) seront nettoyés plusieurs fois par jour.

Des lingettes et du gel hydroalcoolique sont mis disposition des professeurs dans les salles de classe pour désinfecter les claviers et souris d'ordinateurs.

## **La communication, l'information et la formation :**

Il sera nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

**Les parents seront informés via Pronote :**

- des conditions d'ouverture de l'établissement
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 38°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,

- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire, des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

## ACCUEIL DES ELEVES ET PERSONNELS EXTERIEURS

Les élèves seront accueillis au portail d'entrée du collège à partir de 7h35 ou selon leur emploi du temps. Les personnels accueillants porteront obligatoirement un masque de catégorie 1.

Les élèves devront eux aussi impérativement être équipés d'un masque à leur arrivée au collège.

Les élèves maintiendront, autant que possible, une distanciation physique dans la file d'entrée.

**Le portail et les portes du hall resteront ouverts** afin de limiter au maximum les points de contact.

Une table sera mise en place à l'entrée avec une solution hydroalcoolique. Chaque élève sera invité à se désinfecter les mains avant de rentrer.

**Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils devront obligatoirement porter un masque de protection.**

Chaque classe se rendra à la sonnerie sur son plot d'accueil.

Les élèves seront accueillis dans les conditions habituelles et selon les emplois du temps.

L'éventuel accueil des élèves en vie scolaire se fera élève par élève en respectant une distance de sécurité. Un marquage au sol sera effectué devant la vie scolaire. Un plexiglas sera mis en place.

## AMENAGEMENT DES CLASSES

Le principe retenu est celui d'une salle affectée à chaque classe présente :

- R2 : 5°1
- R3 : 4°4
- R6 : 3°5
- R7 : 3°1
- R8 : 5°4
- E1 : 6°2
- E2 : 5°2
- E3 : 3°2
- E4 : 6°3
- E5 : 4°3
- E6 : 4°2

- E7 : 4°1
- E8 : 3°3
- E9 : dispositif ULIS
- E10 : 3°4
- E11 : 5°3
- E13 : 6°5
- E14 : 5°5
- E15 : 6°1
- E16 : 6°4
- E18 : 4°5
- R5 : salle d'étude si nécessaire.

Pour le confort des élèves, une rotation des classes sera prévue à intervalle régulier pour les salles R6 R7 et R8 ces salles disposant de tabourets sans dossiers.

Le nombre de salles étant limité (23 salles utilisables), il n'est matériellement pas possible de conserver les cours impliquant des manipulations dans les salles spécialisées (SVT, physique, arts plastiques).

Seule la matière technologie sera positionnée en salle R4 et E12 afin de maintenir un accès aux ordinateurs.

La salle d'éducation musicale conservera sa destination initiale.

**Les espaces seront organisés afin de maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les élèves doivent alors porter le masque de protection dans la classe.**

**Pour les groupes sciences 6<sup>ème</sup> : Les effectifs présents permettent de conserver les groupes.**

**Le groupe 6°1 aura cours dans la salle réservée au 6°1 : salle R03**

**Le groupe 6°1-2 : aura cours dans la salle réservée au 6°2 : salle E01 (les élèves seront installés dans des pôles distincts)**

**Le groupe 6°2-3 : aura cours dans la salle réservée au 6°3 : salle E04 (les élèves seront installés dans des pôles distincts)**

**Le groupe 6°3-4 : aura cours dans la salle réservée au 6°4 : salle E16 (les élèves seront installés dans des pôles distincts)**

**Le groupe 6°4-5 : aura cours en R07 le lundi de 08h00 à 10h00 / le vendredi en R06.**

**Le groupe 6°5 : aura cours dans la salle réservée au 6°5 : salle E13**

**Les cours de latin et d'allemand auront lieu en R9 ou dans une autre salle spécifiée dans l'EDT.**

**Les cours d'anglais euro auront lieu en E15.**

**Pour ces 3 groupes une distance sera maintenue entre les élèves de classes distinctes.**

Les salles seront aérées le matin avant l'arrivée des élèves par un agent, pendant les récréations et la pause méridienne par le personnel qui occupe la salle, et en fin de journée par un agent.

**L'usage des tablettes, ordinateurs, manuels présents en salle est autorisé.** Le nettoyage de la tablette sera effectué après utilisation avec la solution d'eau ozonée disponible dans les salles.



Chaque élève veillera à **disposer de son propre matériel.**

Des lingettes qui pourront être imprégnées de gel hydroalcoolique seront mises à disposition des personnels pour le nettoyage des claviers et souris lors des changements de salle.

## ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES : Arts plastiques / Education musicale / EPS / Technologie / Sciences / CDI

**EPS :** Les cours d'EPS ont lieu selon les emplois du temps habituels. Les dispenses d'EPS seront suivies dans les conditions habituelles définies dans le règlement intérieur du collège.  
Les professeurs peuvent, utiliser des matériels pédagogiques partagés au sein d'une même classe (ballons etc...). Une désinfection au minimum quotidienne sera effectuée.

Concernant l'utilisation du plateau de la Lombardière : Les élèves se changeront par groupe classe dans leur salle de classe. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des professeurs pour l'accueil de leurs élèves. Les élèves d'ULIS se changeront dans leur salle lorsqu'ils seront en inclusion.  
Lorsque les élèves se rendront sur les installations extérieures, les élèves conserveront leurs masques dans les vestiaires.

Pour les chasubles : Des jeux supplémentaires de chasubles ont été achetés afin d'assurer une rotation. Ils sont après utilisation mis dans un sac de linge sale au nom du professeur référent et lavés en lingerie.

### **CDI :**

Toute personne qui rentre dans le CDI doit obligatoirement se laver les mains ou mettre du gel hydroalcoolique avant de pouvoir manipuler les documents du CDI. Comme partout dans le collège, le port du masque est obligatoire et les gestes barrière doivent être strictement respectés. Dans ces conditions, la consultation de documents sur place est autorisée.

Les documents empruntés (sortis du CDI) et rendus ne peuvent pas être remis en circulation directement. Une mise en confinement de ces derniers dans un espace dédié a lieu : 78h pour les revues (sans couverture plastique), 10 jours pour tous les autres documents du CDI.

L'utilisation des ordinateurs est autorisée. Le clavier et la souris devront être nettoyés avant et après chaque utilisation. Les élèves apporteront leurs écouteurs personnels lorsqu'un travail nécessitant le son leur sera demandé : pas de prêt de casques. L'espace de travail de la professeure documentaliste (bureau, réserve) n'est pas accessible aux autres usagers (élèves comme personnels...).

Durant les heures d'études, l'accueil d'élèves ne peut être fait qu'à partir du même groupe classe. Il est limité à 15 élèves. Les activités possibles au CDI restent inchangées (travail scolaire, recherche documentaire, lecture, prise de rendez-vous avec la psyEN...), mais les possibilités de déplacements au CDI seront restreintes afin de limiter les regroupements et de permettre le respect de la distanciation physique. La salle de travail (R9) n'est plus accessible au public accueilli au CDI : seule la professeure documentaliste pourra récupérer les ressources de cette salle. De plus, durant la pause méridienne, les activités proposées privilégient l'accueil de groupes constitués et clairement identifiés.

Des groupes classes pourront être accueillis pour la conduite de projets, dans le strict respect du protocole sanitaire de l'établissement et plus spécifiquement du CDI, mais il sera privilégié le déplacement de la professeure documentaliste en salle de cours lorsque le projet ne nécessite pas l'utilisation des ressources et du matériel du CDI.

En tout état de cause, entre chaque accueil de groupes, un temps sera dédié à la désinfection des locaux : le matériel utilisé, les tables et les chaises seront nettoyés (30 min. minimum). L'aération du CDI aura lieu toutes les deux heures.

Le CDI est ouvert aux récréations uniquement pour LE PRET ET LE RETOUR DE DOCUMENTS. La réservation des documents via ESIDOC est encouragée, afin d'éviter la circulation des élèves. 15 ELEVES MAXIMUM du même groupe classe peuvent être accueillis durant les récréations.

En fonction de l'évolution de la situation, les conditions de fonctionnement du CDI sont susceptibles d'évoluer.

## **GESTION DES CIRCULATIONS ET ACCES AUX SANITAIRES**

A la sortie de la salle et avant de circuler dans l'établissement, les élèves se nettoieront les mains systématiquement et obligatoirement sous la surveillance du professeur au gel hydroalcoolique.

Les portes et des salles de classe resteront ouvertes afin de limiter les points de contact.

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves et les personnels.

**L'accès aux sanitaires sera limité à 4 élèves à la fois.** Les sèche-mains chauffants seront mis hors service. Les agents veilleront à ce que les distributeurs de savon soient toujours approvisionnés. Ils veilleront aussi à ce que du papier essuie-mains soit toujours disponible.

Un urinoir sur deux sera condamné (balisage).

Les élèves devront se laver les mains en entrant et en sortant.

Les toilettes ne pourront pas être utilisées par les élèves pour boire directement au robinet. Il est proposé aux familles et aux élèves d'apporter une bouteille ou gourde qu'ils pourront utiliser afin de boire.

Les élèves en situation de handicap ou blessés et eux seuls seront autorisés à prendre l'ascenseur. Un nettoyage régulier des commandes d'appel sera effectué.

## **RECREATION**

L'accès aux locaux intérieurs sera prohibé.

La cour de récréation sera scindée en deux parties afin de limiter le brassage inter-niveaux.

Les sonneries annonçant les récréations seront supprimées. Des appels micro par les AED seront effectués.

## **ACCUEIL DES ELEVES EN ETUDE**

Les élèves qui n'auront pas cours seront placés sous la surveillance de la vie scolaire.

Les études se dérouleront en salle R5. Des pôles seront mis en place pour éviter les brassages.

Si la météo le permet, les temps libres des élèves se dérouleront dans la cour.

## INFIRMERIE

L'infirmerie est une zone sensible de l'établissement. Elle fera l'objet d'un nettoyage quotidien. Il est demandé aux professeurs d'éviter, autant que faire se peut, d'envoyer des élèves durant les cours. La salle d'attente de l'infirmerie sera limitée à deux/trois personnes. La porte restera ouverte. Une procédure est mise en place en cas symptômes pouvant évoquer un cas de COVID (Cf fin pages 15 et 16 de présent document). Une salle d'accueil, bureau Psy-EN, est dédiée en cas de suspicion de COVID.

## NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

### Pour le nettoyage :

Les agents **utiliseront impérativement la centrale d'eau ozonée** qui se situe à l'entrée du self ! En cas de dysfonctionnement de la centrale, de l'eau de javel diluée à 2.6 % sera utilisée. Un temps de contact de 15 minutes devra être respecté.

**Cette eau a un pouvoir virucide dès lors qu'elle a été prélevée moins de quatre heures auparavant.**  
L'action virucide se fait en une seconde.

Les agents veilleront à changer l'eau au bout de trois heures de pré- imprégnation des lavettes.

### Les agents porteront une attention particulière aux points de contact :



- **Salles de classe :**

**Les salles utilisées (cf liste ci-dessus) seront nettoyées et désinfectées au moins une fois jour :** Chaque agent sera en charge d'un secteur défini précisément dans son emploi du temps.

- **Le soir** : désinfection des points de contact, tables, ordinateurs, marqueurs... à l'aide de la solution d'eau ozonée. Lavage des sols à l'eau ozonée.
- Les poubelles seront vidées chaque jour.

- **Salle des professeurs :**

- **Le soir** : désinfection des points de contact, tables, ordinateurs, marqueurs... à l'aide de la solution d'eau ozonée. Lavage des sols à l'eau ozonée.
- Les poubelles seront vidées chaque jour.

- **Sanitaires :**

**Les sanitaires seront nettoyés trois fois par jour :**

Les toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs doivent être systématiquement nettoyés à l'eau ozonée.

- Après la récréation de 10 heures : Nettoyage des points de contact, cuvettes, lavabos, sols.
- Après la pause méridienne : 14h15 : Nettoyage des points de contact, cuvettes, lavabos.
- Après la récréation de 15h30 : Nettoyage des points de contact, cuvettes, lavabos, sols.

L'agent de service veillera à l'**approvisionnement permanent en savon et papier essuie-mains**. Les rouleaux tissu actuellement disponibles et qui ne délivrent pourtant que du tissus propre seront retirés car non mentionnés dans la circulaire.

Aération permanente. **Les portes resteront ouvertes tout au long de la journée.**

- **Infirmierie :**

L'infirmierie fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection deux fois par jour lorsque l'infirmière sera présente dans l'établissement.

- **Couloirs et lieux de circulation :**

Les couloirs, hall, rampes et escaliers seront nettoyés plusieurs fois par jour :

- Le matin : Nettoyage et désinfection des sols (lavage quotidien) et points de contact **à l'eau ozonée**.
- Le soir : Nettoyage et désinfection des sols (lavage quotidien) et points de contact **à l'eau ozonée**.
- Tout au long de la journée les agents présents veilleront à conserver une lavette imprégnée afin de nettoyer les points de contact au gré de leurs déplacements.

- **Réfectoire :**

Nettoyage à **l'eau ozonée** des tables, chaises, rampe de service, distributeur d'eau, claustra, et points de contact.

- **Cuisine:**

Le respect du protocole HACCP reste en vigueur.

Les points de contact (poignets de frigo, de four, vitrine réfrigérée, poignées...) pourront utilement être nettoyés à **l'eau ozonée**.

## DEMI-PENSION

**Les élèves devront impérativement se laver les mains avant d'accéder au self.**

L'accès à la demi-pension se fera en petit groupe par classe.

Des pôles ont été mis en place afin que les groupes classes ne se mélangent pas. L'accès au self pour les élèves d'une classe n'est possible que si et seulement si un pôle a été entièrement libéré. Les élèves mangeront à deux sur des tables de quatre en quinconce.

Des appels micro seront effectués pour libérer des élèves à 11h50 afin que le service au self puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Les élèves se laveront les mains à l'entrée du self et auront à disposition du gel hydroalcoolique avant le passage de leur carte self.

**Les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble** dans la zone qui leur sera indiquée par l'assistant d'éducation en charge de la salle de restauration. Les élèves tâcheront de déjeuner chaque jour avec le même groupe de camarades. Les groupes seront espacés de 2 mètres.

A l'entrée au niveau de la ligne de self, les élèves gardent leur masque.

Un plexiglas est mis en place entre les agents et les usagers.

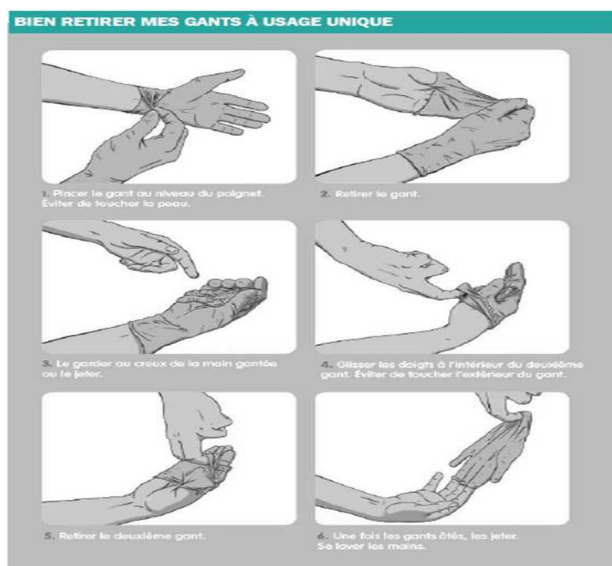
Toute denrée touchée par un usager ne devra pas être remise en service.

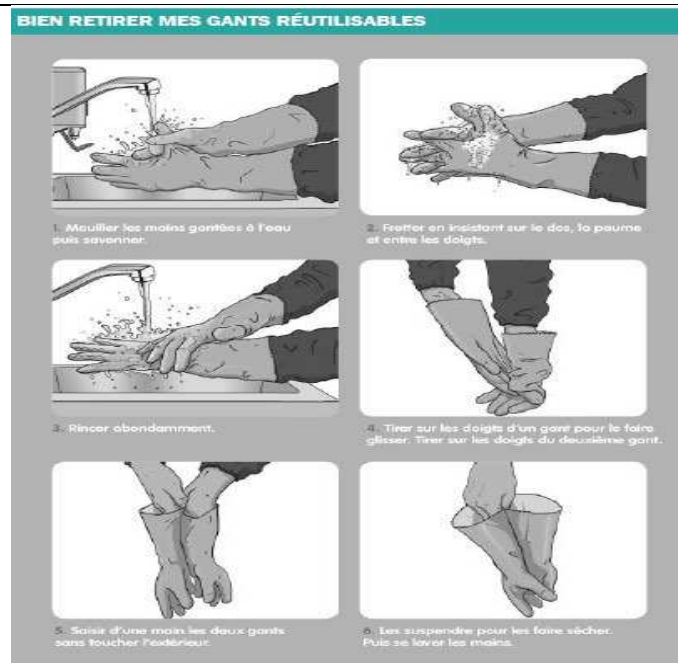
L'accès à l'eau : L'AED de service veillera à l'approvisionnement en eau des tables.

A l'issue du repas, les élèves débarrasseront leur place et nettoieront leur table avec des lingettes imprégnées d'eau ozonée et se rendent dans la zone de desserte. Ils remettront leur masque en quittant leur table. Un nouveau masque devra être utilisé pour l'après-midi.

Pour les commensaux : L'accès à la salle des commensaux sera limité à 12 personnes à la fois afin de permettre une installation en quinconce.

## PERSONNELS





### Agents d'entretien :

Chaque agent d'entretien disposera de son matériel et veillera à ne pas le passer à ses collègues. Le matériel utilisé dans les sanitaires devra être désinfecté après utilisation.

### Personnels de cuisine :

Chaque agent présent en cuisine veillera à utiliser et conserver son matériel. Les ustensiles de cuisine et de service ne devront pas passer d'une main à l'autre. Après utilisation, lesdits ustensiles devront impérativement passer par la laverie avant d'être réutilisés.

### Accès aux douches :

Les douches resteront en service. Les agents veilleront systématiquement à s'y rendre de façon échelonnée. Chaque utilisateur devra impérativement procéder à un nettoyage complet des douches **avant et après passage**. Ce nettoyage se fera à l'eau ozonée. Une attention particulière sera portée au nettoyage du pommeau de douche et à l'ensemble des points de contact.

### LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

A chaque livraison, une désinfection des mains devra être opérée.

Le port du masque lorsqu'un livreur se présente est obligatoire.

Les documents de transport seront signés par le livreur avec la mention COVID. Les entrées en stock et sorties seront faites ultérieurement.

### Plonge :

Chaque agent devra rester sur son poste du début à la fin du service. L'agent affecté en début de machine tout comme celui affecté en fin de machine ne devront pas quitter leur poste avant la fin de leur service. Les croisements, au regard de l'exigüité des locaux sont formellement proscrits.

### Salle de pause :

Les personnels utilisant la salle de pause pour déjeuner veilleront à respecter la distance de sécurité (4 agents maximum à la fois) et désinfecteront à **l'eau ozonée** de la table et des chaises avant de rejoindre leur poste de travail.

#### - Personnels administratifs:

Chaque agent disposera de son propre matériel. Les ordinateurs seront utilisés uniquement par la personne qui l'utilise habituellement.

Il en va de même pour tous les consommables de type stylos... etc.

Chaque utilisateur sera responsable du nettoyage de ses outils (écran, clavier, souris, stylos...).

Des lingettes virucides ou équivalent seront disposées à proximité du photocopieur. Après chaque utilisation, les personnels veilleront à nettoyer l'écran tactile, le pavé numérique ainsi que toutes les parties de l'appareil qui auront été touchées.

Pour les livraisons dans l'établissement, le livreur laissera le colis devant l'accueil. La signature sera remplacée par l'apposition d'un tampon sur le bon de livraison.

#### - Personnels de vie scolaire:

Un seul AED, toujours le même, sera présent au bureau de la vie scolaire de 7H45 à 17H00.

Un plexiglas sera mis en place afin de limiter les contacts avec les élèves qui ne pourront. Les élèves rentreront un par un.